

# SYMPOSIUM ANNUEL DE L'IAJP DE 2010

Du 4 au 5 décembre 2010 au Chant d'Oiseau, Cotonou

**Thème principal : Les joutes électorales : entre les promesses des politiques  
et le développement intégral**

3<sup>e</sup> Communication :

## **LES JOUTES ÉLECTORALES : ENTRE PROMESSES ÉLECTORALES ET DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL RÉFLEXION ÉTHIQUE**

Par Abbé Raymond Bernard GOUDJO

Partant de la prémisse que la personne humaine est une nature sociale relationnelle intéressée, nous constatons au plan sociologique que les relations humaines sont essentiellement conflictuelles, et au plan de l'éthique sociale chrétienne que la finalité de la relation n'est pas le conflit mais une aspiration imparfaitement exprimée d'une unité de communion.

Les joutes électorales ne sont pas un enjeu en soi, mais tendent, à travers le conflit, à proposer aux citoyens l'excellente théorie pratique et le meilleur praticien politique pour l'unité et la prospérité sociales. Joute signifie rivalité de laquelle le meilleur sortira vainqueur. Ce meilleur est-il le plus fort parce qu'expert en rouerie ? Ou bien est-il le plus à même objectivement de prendre sur lui la destinée de toute une nation ? Toute rivalité suppose l'usage de la violence qui conduit à se demander s'il existe une violence illégale et une violence légale.

De ces interrogations surgissent un autre questionnement qui amène à saisir que les joutes électorales se subordonnent du même coup à la recherche convergente d'unité, c'est-à-dire un bien commun valable pour tous ici, maintenant et partout. Qui veut être élu, doit prétendre à travers une lutte légale à être le meilleur manager de l'économique, du social et du politique pour le bien-être participatif de la multitude, autrement dit le développement intégral de tout un chacun au sein d'une nation véritable.

Parler d'une éthique des joutes électorales nous ramène à toucher à un des aspects historiques du bien commun compris comme « ensemble des conditions sociales » permettant à chaque citoyen d'être dans la dynamique de l'accomplissement de ses droits et devoirs humains.

Nous aborderons notre thématique en trois points :

- Le jeu politique de la rivalité ou le droit légal à l'exercice personnel de la violence.
- La vision du bien commun et les règles juridiques de la relation à l'autre
- La participation représentative ou la représentation participative

## **I. Le jeu politique de la rivalité ou le droit légal à l'exercice personnel de la violence**

En politique, la rivalité n'est pas une valeur perverse ajoutée, mais elle est la manifestation du caractère profond de l'homme ancré dans le principe divin de la fécondité. Être fécond, c'est être capable d'agressivité innovante pour un plus bienfaisant, c'est oser sortir des chantiers battus pour inventer quelques chemins nouveaux meilleurs. Sans une certaine agressivité, c'est-à-dire l'exercice d'une violence contrôlée sur soi, sur les autres et les choses, aucun homme n'est capable de dépassement et de réalisation du plus-être. Il est donc inutile de croire, comme beaucoup le pensent, ne pas être concerné par l'agressivité et de la considérer comme mauvaise, voire à bannir de notre vie. Contre la nature profondément inscrite en soi, c'est en vain que l'homme se démène. Avec Simone Pacot, accordons-nous pour commencer que « L'agressivité est une énergie fondamentale de l'être humain. Elle lui est indispensable. "Elle désigne l'aptitude de l'individu à affronter, par la résistance et la lutte, les obstacles se dressant sur son chemin, elle est la capacité de s'adapter aux circonstances." Sans elle nous ne pourrions pas vivre, ni défendre notre vie, ni la protéger de la destruction. »<sup>1</sup>

La lutte contre sa destruction n'est pas d'abord individuelle, mais elle est simultanément commune, en vertu du caractère social de la nature humaine. Quand plusieurs personnes défendent en même temps chacune sa propre vie, quand elles désirent s'affirmer chacune comme personne ayant droit à l'existence et à une expression propre bonne aussi pour les autres, elles entrent inévitablement en conflits de visions, d'opinions, d'intérêts et de préséance. « Qui est le meilleur ? », autrement dit « Qui est le plus grand ? » (cf. Lc 9, 46) est une question qui revient naturellement à l'esprit humain sans qu'on soit en mesure de définitivement l'évacuer.

Dans la vie courante, toutes les activités développent en permanence la compétition, que dis-je, la rivalité. En parlant du loisir et de la détente, les matches de football sont un exemple très frappant des rivalités passionnées qui ont même un impact sur la vie politique. Même les jeux les plus anodins dits éducatifs comme ceux des dés, du scrabble, du Monopoli, etc. s'inscrivent dans cette agressivité d'être le meilleur.

Sur le plan politique, la rivalité n'est plus un jeu, mais un enjeu qui est d'avoir prétention de pouvoir sur le grand nombre et de conduite vers une vision du social que l'on admet bon pour tous. Conscient qu'on n'est pas seul à porter en soi l'idée d'être le meilleur et que plusieurs autres prétendent à la même compétition pour la même fécondité sociale, les uns et les autres rivaux

---

<sup>1</sup> Simone Pacot, L'évangélisation des profondeurs III. Ose la vie nouvelle ! Paris 2006, p. 131.

s'emploient à s'allier le plus grand nombre de la masse pour se prévaloir de la légitimité de leurs idées. Les joutes politiques sont alors un terrain humain d'agressivités naturelles marqué de l'écriteau bien connu : « Que le meilleur gagne ! »

En présence de ce leitmotiv du meilleur, plusieurs images se présentent alors à nos yeux et imposent les questions suivantes : Tous les coups sont-ils permis ? Y a-t-il une règle établie autorisant à porter des coups ? Où faut-il les porter ? Quand faut-il les porter ? Comment faut-il les porter ? Et à qui faut-il les porter ? Mes questions se réfèrent, nous le sentons déjà, aussi bien aux jeux dits violents comme la boxe comme aux pressions psychologiques et morales passionnées exercées sur les autres et soi par la course au pouvoir politique.

Ici transparaît d'abord l'image du bon et du mauvais perdant, image qui se réfère directement à la gestion de l'agressivité. En elle-même, comme nous avons déjà tenté de le démontrer, l'agressivité est neutre au sens où elle appartient à ce principe de fécondité en l'homme, reconnue en éthique sociale chrétienne par le terme de principe de subsidiarité dont les axes principaux sont la créativité personnelle comme participation au bien social et l'aide à l'auto-prise en charge comme participation du social au bien de chaque personne. Mais cette agressivité si neutre soit-elle, est soumise à deux choix impératifs : soit elle devient « agressivité créatrice, ou défensive » au sens où elle œuvre à la protection de la vie, soit elle se convertit en « agressivité destructrice » dont la violence en est le porte-parole authentique.<sup>2</sup>

Notons qu'en psychologie, la question de la violence comprise à la fois comme agression et victimisation est bien complexe. Les types d'agressivités sont multiples et peuvent successivement ou simultanément provoquer des comportements humains inattendus. « Les neurophysiologistes distinguent des types d'agressivité différents selon les circuits neurologiques en cause. Il y aurait **une agressivité mésencéphalique, proche de l'irritabilité diffuse et de la peur, une agressivité diencephalique liée aux colères dont la cible est mieux définie**, et enfin **une agressivité limbique et corticalisée, qui fait intervenir des éléments symboliques, historiques et passionnels**. Ces relations entre agressivité et base neurologique sont confirmées par les manipulations pharmacologiques de l'agressivité. Les tranquillisants et les drogues traitant les dérèglements de l'humeur sont d'usage courant et constituent un aspect du contrôle à grande échelle de l'agressivité dans les sociétés contemporaines. »<sup>3</sup>

La bonne volonté ou la promesse de gérer par soi-même son agressivité ne suffit pas, car nul n'est absolument maître des rixes et autres comportements de plus en plus agressifs qui peuvent aller de l'altercation verbale, des paroles assassines à la violence physique, psychologique et spirituelle destructrice. Nous devons savoir que « Beaucoup croient n'être pas concernés par ce problème de la violence parce qu'ils n'en perçoivent aucune manifestation en eux-mêmes. Cependant la violence peut se vivre sous **des formes déguisées et subtiles**. Elle peut en effet se cacher derrière une façade de douceur, un oui extérieur et un non intérieur, un trop grand contrôle de soi, un comportement de silence, une revendication d'indépendance, d'individualisme ou au contraire une apparence de

<sup>2</sup> Cf. Simone Pacot, op. cit. p.143.

<sup>3</sup> Yves Michaud, Violence, in Encyclopaedia universalis 2011.

fragilité, une façon d'aider l'autre qui en fait l'emprisonne... la violence cachée occasionne de graves dégâts... »<sup>4</sup>

C'est donc ici que s'éclaire ensuite l'image de ce que j'ose appeler la règle ou le droit légal à l'exercice personnel de la violence. Même s'il y a des coups à donner, tous les coups, comme dans le cas de la boxe ou d'un match de football, ne peuvent pas être permis afin d'éviter la destruction pure et simple du social. La règle du droit établit les conditions de l'usage personnel de la violence non pas dans le but de l'accroître, mais dans celui de le minimiser le plus possible, voire de le supprimer dans les relations humaines. Il s'agit, tout en respectant l'agressivité naturelle en l'homme, d'empêcher que tout homme soit privé de ses droits inaliénables par un quelconque agresseur imbu de pouvoir. Selon l'enseignement social de l'Église, « La source ultime des droits de l'homme ne se situe pas dans une simple volonté des êtres humains, dans la réalité de l'État, dans les pouvoirs publics, mais dans l'homme lui-même et en Dieu son Créateur... personne ne peut légitimement priver de ces droits l'un de ses semblables, quel qu'il soit, car cela signifierait faire violence à sa nature. »<sup>5</sup> La violence circonscrite dans les limites du permis se veut désormais être non pas une agressivité destructrice, mais une agressivité de défense de la vie et de construction du mieux-être auquel prétendent les protagonistes des campagnes électorales.

En réalité, ceux qui versent dans la violence sont en phase à une perte cruciale de sens qui peut se manifester par une ou des blessures frustrantes anciennes et nouvelles longtemps cachées et brusquement ouvertes alors même qu'ils se présentaient dans leur prétention au pouvoir comme des personnes capables d'une maîtrise équilibrée de leurs sens et de leurs passions pour conduire la multitude des citoyens par une bonne gestion du pouvoir sociopolitique et socioéconomique. Michel Wieviorka abonde dans ce sens quand il montre que le violent devient étranger à tout repère social réel. « La perte de sens apparaît par exemple, lorsque la subjectivité de l'acteur violent semble ne plus correspondre à aucun contenu social, politique, culturel ou autre : il s'en prend à un ennemi imaginaire, auquel il attribue des qualités qui n'existent guère, comme c'est le cas dans la violence raciste ou antisémite ; il parle artificiellement au nom d'une nation ou d'un groupe social, comme dans le terrorisme d'extrême gauche lorsqu'il prend la représentation de la classe ouvrière. **La perte de sens est parfois comblée par une production nouvelle de sens**, qu'expriment par exemple des discours qui accompagnent la violence, sur un mode éventuellement délirant, idéologique, mythique, ou bien encore qui relèvent de convictions religieuses ne souffrant aucune discussion du point de vue de l'acteur. »<sup>6</sup>

Les joutes électorales impliquent de fait l'agressivité non pas seulement à cause des promesses irréalistes des protagonistes à l'élection, mais par le caractère passionnel d'un enjeu social attisé par l'instinct de pouvoir. En présence d'une question qui touche à l'homme total en sa tridimensionnalité de spirituel, psychologique et de physiologique, il apparaît important

---

<sup>4</sup> Simone Pacot, op. cit. p. 130.

<sup>5</sup> Compendium de la doctrine sociale de l'Église, Cité du Vatican du 29.06.2004 – CDSE 153.

<sup>6</sup> Michel Wieviorka, Violence, Le Dictionnaire des Sciences humaines sous la direction de Sylvie Mesure et Patrick Savidan, Paris 2006, p. 1224.

d'approfondir à nouveau la notion du bien commun comme orientation commune et lieu d'éducation à l'élaboration des règles juridiques personnelles et sociales contraignantes.

## **II. La vision du bien commun et les règles juridiques de la relation à l'autre**

Plusieurs candidats aux élections qui battent campagne font la même chose sans en avoir nécessairement le même sens ni les mêmes représentations. Certains vont avec la certitude d'être élus ; d'autres pour peser dans la balance politique ; d'autres encore dans le but de se faire connaître du grand public ; d'autres enfin juste pour semer du trouble dans l'échiquier politique en signe de protestation ; etc. Tous à première vue font la même chose, sans pourtant avoir un point d'ancrage ni un axe de dérivation permettant de rencontrer la différence en sa multiplicité. Rien « n'empêche [...] que les deux personnes appréhendent le même sens ; en revanche, elles ne peuvent pas avoir la même représentation. Si duo idem faciunt, non est idem [Si deux personnes font la même chose, ce n'est pas la même chose]. Quand deux personnes se représentent la même chose, alors chacune a pourtant sa propre représentation. »<sup>7</sup>

Reconnaître que les personnes sont diverses ne doit pas sous-entendre l'existence d'un sous-ordre moral qu'il faille adapter à des personnes n'ayant pas le même point de vue et la même appréhension des choses. L'ordre moral se saisit comme un réel exigeant qui s'applique dès que, soumis au contexte, il est élaboré en normes ou règles juridiques efficaces. Pour cela il faut partir de cet apriori que toute nature humaine désire atteindre son bien-être ou son bonheur et que plusieurs personnes courent simultanément vers une même orientation qu'elles appellent bien pour soi et, qui mis en présence de la multitude, s'appelle bien commun.

Le bien commun n'est pas une illusion de bien, mais un véritable réel qui ne peut être réduit au concret. Tandis que le concret est limitant, le réel est plus englobant par sa puissance de prospection. Mais rester à l'idée du bien commun n'est aucunement efficace. Dire par exemple « aimer son prochain », c'est un réel qui ne serait qu'une belle idée béate si au plan concret ou historique on s'interdit de définir "aimer" et "le prochain". Jésus, poussé par un légiste à définir historiquement le prochain, ne s'en dérobe pas au point de dire en final au légiste que cet exemple concret est à imiter non pas dans le sens immédiatement défini, mais dans la représentation ou la référence au devoir humain d'avoir du cœur envers plus miséreux que soi, autrement dit être miséricordieux : « Va, toi aussi fais de même. » (cf. Luc 10, 25-37)

Dans la Déclaration "Dignitatis humanae", le Concile Vatican II nous en livre sa définition classique : « Le bien commun de la société - ensemble des conditions de vie sociale permettant à l'homme de parvenir plus pleinement et plus aisément à sa propre perfection - consistant au premier chef dans la sauvegarde des droits et des devoirs de la personne humaine, le soin de veiller au droit à la liberté religieuse incombe tant aux citoyens qu'aux groupes sociaux, aux pouvoirs civils, à

---

<sup>7</sup> Gottlob Frege, Sur le sens et la référence, in Philosophie du langage. Signification, vérité et réalité. Textes réunis par B. Ambroise et S. Laugier, Paris 2009, p. 57.

l'Église et aux autres communautés religieuses, de la manière propre à chacun, en fonction de ses devoirs envers le bien commun. »<sup>8</sup>

De cette définition surgissent deux axes principaux que sont la forme institutionnelle ou « ensemble des conditions de vie sociale » et ensuite la forme personnelle ou « sauvegarde des droits et devoirs de la personne humaine ». Notons que ces deux axes ne sont pas subséquents, mais se compénètrent perpétuellement.

### **1. La forme institutionnelle du bien commun**

Par « ensemble des conditions de vie sociale », le concile Vatican II a bien conscience que les structures sociales revêtent des formes historiques, c'est-à-dire changeantes selon les temps, et jamais fixables comme une définition doctrinale de foi. Ainsi les formes revêtues par l'État au cours des siècles ont souvent varié au contact de visions nouvelles, d'une prise de conscience des individus et des peuples, du développement des sciences et de la technique. La forme institutionnelle, quelle que soit la situation concrète qui la porte ici et maintenant, est constante même si son expression passe inévitablement par des variantes opportunes en vertu des circonstances.

Dans le cadre du Bénin, on peut s'interroger sur le contenu exact de cet "ensemble des conditions sociales" dans le sens où il ne s'agit pas d'avoir des structures formelles pour répondre aux pressions de la démocratie postmoderne, mais où il faut en connaître le contenu réel fondant son efficacité ici, maintenant et après. Ainsi posons-nous la question de savoir si les institutions chargées de veiller sur les élections au Bénin, sont-elles efficaces ou non ? Ces institutions sont-elles fiables et en mesure de prévenir tout dérapage à temps et en temps réel ? Quand pour endiguer la soi-disant pléthore de candidats aux élections, on impose aux prétendants à la course au pouvoir une caution ne correspondant en rien au niveau moyen de vie du citoyen, n'encourage-t-on pas un hold-up légalement déguisé du pouvoir étatique ? Si la démocratie suppose que tout le pouvoir est au peuple et que tous sont capables d'être élus, n'ampute-t-on pas la démocratie de son caractère premier pour verser dans un type béninois étonnant d'aristocratie, voire de monarchie présidentielle ? Est-on sûr que ceux qui misent si gros dans un enjeu si alléchant de prise légale de pouvoir, demeurent des enfants de chœur au sein des passions et paroles assassines habilement réciproquement assénées ? S'est-on muni de garanties juridiques efficaces maximales pour s'assurer de la provenance honnête de la caution à déposer ? D'où proviennent les fonds qui financent les campagnes électorales des différents candidats ? Stipule-t-on des normes juridiques afin de se servir et de servir de nombreux intérêts partisans ? Ces interrogations ne sont pas exhaustives, mais montrent déjà que sous l'axe de l'ensemble des conditions sociales, beaucoup reste à faire.

En éthique sociale, nous n'avons pas compétence pour polémiquer technique, mais nous nous intéressons à la vision structurante englobant la personne totale au sein d'un développement qui ne se veut pas seulement durable mais intégral. Une première réponse se profile dans le livre de Joseph Stiglitz, livre au titre très évocateur : « Le triomphe de la cupidité ». Stiglitz tente dans le contexte

---

<sup>8</sup> Concile Vatican II, *Dignitatis Humanae* – DH 6.

actuel de l'économie mondiale une réponse situant le rôle de l'État et de ses gouvernants en présence de la forme institutionnelle. « Quel doit être le rôle de l'État ? » s'interroge-t-il avant de répondre en s'appuyant sur deux cas expressifs : « Malheureusement, en particulier aux États-Unis, nombre d'idées reçues empêchent de penser le juste rôle de l'État. "Le gouvernement qui gouverne le mieux est le gouvernement qui gouverne le moins", dit un aphorisme courant emprunté à Thomas Paine. Dans les campagnes électorales républicaines, c'est une évidence admise que les réductions d'impôts peuvent guérir tous les maux économiques - plus le taux d'imposition est faible, plus le taux de croissance est élevé. La Suède a pourtant l'un des revenus par habitant les plus élevés et dans les classements opérés à l'aide de mesures élargies du bien-être (comme l'indice du PNUD), elle jouit d'une avance considérable sur les États-Unis... Son ancien ministre des Finances m'a expliqué la base de ce succès : "Nous avons des taux d'imposition élevés."

Ce n'étaient pas bien sûr ces taux élevés en eux-mêmes qui avaient provoqué directement la croissance forte et la hausse des niveaux de vie. Mais la Suède avait compris qu'**un pays doit vivre selon ses moyens.** »<sup>9</sup>

La pensée de Stiglitz s'axant sur le vivre de chaque pays selon ses moyens met réellement en exergue le devoir du politique d'élaborer des normes juridiques et sociales efficaces qui tiennent véritablement compte de tout cet ensemble bien complexe des conditions de vie sociale répondant à la sauvegarde des droits et devoirs, c'est-à-dire du bien-être en constant devenir de tous les citoyens. Stiglitz ne fait que confirmer par son expérience professionnelle l'enseignement de la doctrine sociale sur le bien commun qui met les gouvernants en présence de leur responsabilité première en matière de toute prétention au pouvoir étatique. « Les exigences du bien commun dérivent **des conditions sociales de chaque époque et sont étroitement liées au respect et à la promotion intégrale de la personne et de ses droits fondamentaux.** Ces exigences concernent avant tout l'engagement pour la paix, l'organisation des pouvoirs de l'État, un ordre juridique solide, la sauvegarde de l'environnement, la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme : alimentation, logement, travail, éducation et accès à la culture, transport, santé, libre circulation des informations et tutelle de la liberté religieuse. »<sup>10</sup>

Mais nos hommes et femmes politiques en ont-ils effectivement conscience dans leur course effrénée au pouvoir politique ?

## 2. La forme personnelle du bien commun

« La sauvegarde des droits et devoirs » de la personne n'est pas négociable et doit être permanente et absolue. Elle vise, en vertu de la dignité humaine, la perfection ou bien-être auquel contribue « l'ensemble des conditions de vie sociale ». C'est dans ce second axe du bien commun que les personnes qui s'inscrivent dans la prétention du pouvoir de gouvernance doivent se mouler elles-

<sup>9</sup> Joseph E. Stiglitz, *Le triomphe de la cupidité*. Traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla. Paris 2010, p. 323-324.

<sup>10</sup> CDSE 166.

mêmes pour être en état constant de questionnements dans le souci de la perfection des citoyens perçus et reçus comme un tout social.

Contaminé par le virus de l'économie concurrentielle où l'argent est désormais maître de la réflexion et de l'agir et non plus serviteur, où le conflit est recherché pour mieux dominer, les hommes et femmes politiques en Afrique, particulièrement au Bénin, se modelant sur le type occidental de développement, déploient dangereusement un soi-disant souci de l'autre, mais en réalité un souci égoïste d'eux-mêmes. Est-il, en effet possible d'avoir « le souci de l'autre dans une société d'individus »<sup>11</sup> où la notion de communauté apparaît de plus en plus comme un agglomérat d'hominiens n'ayant pratiquement aucun lien spirituel stable ?

C'est Joseph Stiglitz qui nous répond une fois encore : « Sans le vouloir, l'économie a fourni des arguments à cette irresponsabilité morale. Une lecture naïve d'Adam Smith a pu donner l'impression qu'il avait affranchi les acteurs du marché de réfléchir aux problèmes éthiques. Si la recherche de son intérêt personnel conduit, comme par une main invisible, au bien-être de la société, tout ce que nous avons à faire - tout ce qu'il est bon que nous fassions -, c'est d'être sûr d'agir dans notre propre intérêt. Et les professionnels du secteur financier le faisaient, manifestement. Mais il est clair que la recherche de l'intérêt personnel - la cupidité - n'a pas conduit au bien-être de la société, ni dans cet épisode ni dans les scandales antérieurs... »<sup>12</sup>

La réalisation du bien commun suppose donc cette forme personnelle en deux volets dont le premier, c'est que les hommes et femmes politiques s'éduquent au sens personnaliste de ses droits et devoirs pour ne pas prendre en otage les structures de l'État et le pouvoir qui s'y rattache. La personne politique doit constamment vivre dans le va-et-vient du bien commun et du bien individuel compris comme le souci du bien de chaque citoyen en société et surtout de chaque citoyen et de la société. Ce n'est qu'à cette seule condition que les rivalités électorales s'abstiendront de franchir le rubicond parce que les personnes concurrentes auraient appris à donner un sens plus humain à toute forme de relation même dans la rivalité.

Le second volet, ce sont les citoyens eux-mêmes qui doivent être continuellement formés à l'appréciation de leurs droits et devoirs dans une vision personnaliste. Si le juriste dit que « Nul n'est censé ignorer la loi », encore faut-il que les citoyens s'inculquent le sens de moral de leurs droits et devoirs afin d'y adhérer, pleinement conscient qu'ils ne peuvent poursuivre leur propre perfection qu'à travers le souci de la perfection des autres. A son époque, Blaise Pascal dans une de ses pensées lapidaires disait : « Autrefois nous souffrions de nos vices, et aujourd'hui de nos lois ». Il avait déjà pressenti que les lois détachées du sens moral ne valent pas mieux que les vices qu'elles devraient combattre. Notre époque postmoderne, lui aurait faire dire : "Aux temps anciens nous souffrions de nos vices, aux temps modernes de nos lois et à notre époque postmoderne nous souffrions de nos vices et de nos lois". C'est ce que Joseph Stiglitz traite de triomphe de la cupidité ;

---

<sup>11</sup> Cf. Claude Martin, Le souci de l'autre dans une société d'individus. Un débat savant et politique à l'échelle européenne, in Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales, sous la direction de Serge Paugam, Paris 2007, p. 219 s.

<sup>12</sup> Joseph E. Stiglitz, op. cit. p.444-445.



et il urge d'avoir la vive conscience que **la perfection n'est jamais une aspiration individualiste, mais une œuvre commune qui suppose l'engagement personnel de tout un chacun.**

La doctrine sociale de l'Église insiste justement sur le devoir de désirer le bien le plus élevé de l'homme en donnant priorité à l'altérité. « Le bien commun engage tous les membres de la société : aucun n'est exempté de collaborer, selon ses propres capacités, à la réalisation et au développement de ce bien. Le bien commun exige d'être servi pleinement, **non pas selon des visions réductrices subordonnées aux avantages partisans que l'on peut en retirer, mais à partir d'une logique visant à prendre les responsabilités aussi largement que possible.** Le bien commun découle des inclinations les plus élevées de l'homme, mais c'est un bien difficile à atteindre, car il requiert la capacité de réaliser le bien des autres comme si c'était le sien et de le rechercher constamment. »<sup>13</sup>

Au regard du principe éthique du bien commun en ses exigences multidimensionnelles, nous pouvons à présent nous poser la question de savoir si pour des joutes électorales saines, nous n'avons pas à repenser la participation et la représentation en démocratie.

### **III. La participation représentative ou la représentation participative**

Le système électoral actuel préconisé par la postmodernité et mis en pratique met en exergue la participation comme puissance de représentativité du peuple au détriment de la représentation comme puissance de participation.

Par exemple, quand l'Assemblée Nationale du Bénin vote une loi exigeant que les candidats aux élections présidentielles déposent une caution prohibitive, elle élimine de fait, même si elle pourrait s'en défendre, celui qui étant de valeur et incapable de déposer une telle caution, serait en mesure d'être le premier Magistrat de la nation. La notion de la participation est alors saisie dans son sens mécaniste sans que soit pris en compte la hiérarchie des valeurs. Le citoyen, élu du peuple, est-il vraiment un élu du peuple ou bien se fait-il élire ?

Au cours d'une communication que je donnais dans le cadre d'un colloque scientifique international pour le compte du Centre Africa Obota (CAO) à Cotonou fin octobre 2010, je relevais qu'avec le paradigme de bonne gouvernance, le concept de participation a été introduit par la postmodernité en le dissociant de celui de la représentation. L'idée de participation est comme radicalement sevrée de sa matrice primordiale, le principe de subsidiarité, pour prendre le sens de parité égalitaire. A ces deux paradigmes s'ajoute une troisième non moins troublant : la tolérance. « Être tolérant, selon la pensée postmoderne, c'est accueillir et accepter toutes les idées et actions jugées utiles par l'autre comme bonnes et acceptables pour vivre socialement en paix. Grave erreur que l'ambiance sociale actuelle de méfiance généralisée de par le monde dément radicalement. En conséquence, le bain social de la tolérance conduit inexorablement dans l'indifférentisme religieux, social, culturel, politique, etc. L'indifférentisme n'est rien d'autre qu'une attitude humaine sans conviction réelle, tiède, fade. Au plan religieux comme social, la tolérance et son compère l'indifférentisme se

---

<sup>13</sup> CDSE 167.

présentent comme un hypermarché, "libre-service des idées, des valeurs, des principes et des normes", dans lequel chacun fait le choix à sa convenance des valeurs et orientations bonnes pour soi et tant pis pour les autres. »<sup>14</sup>

Continuant ma réflexion, j'en vins au constat que le représentant n'apparaît plus comme un élu, mais comme un "se faisant élire", car les valeurs humaines du bon gouvernement de soi pour gouverner autrui sont totalement éludées au profit d'intérêts sournois et inavoués. L'apparition, la présélection et le choix du candidat par le parti se font sur des critères très flous, assurément pas démocratiques. Les électeurs précédemment conditionnés par le matraquage médiatique et des étrennes s'assimilant fortement à la corruption et à l'achat des consciences sont comme sommés de voter pour le candidat non sur la base de la compétence morale et sociale espérée mais sur celle du populisme agité. Or à la base de la malhonnêteté se trouve à la fois tapis et manifeste la violence qui pousse à la confiscation du pouvoir par des groupes d'intérêts aux technostructures occultes, et possiblement doublées de tous les moyens les plus obscurs et vils. Le jeu des cabinets et des couloirs entretiennent et activent les joutes électorales tant du côté des challengers que des autres citoyens qui se sentent floués dans leurs attentes. « La confiscation du politique par des techniciens et des gestionnaires conduit à n'envisager l'action politique que sous l'aspect gestionnaire (efficacité et rentabilité), négligeant totalement l'aspect véritablement politique (le débat sur les finalités et la notion d'intérêt public)... Le constat est sévère mais à la mesure du désenchantement de nombreux citoyens. Et le danger est réel. Cette confiscation et cette absence de transparence conduisent certains à la violence plus ou moins spontanée pour enfin se faire entendre... »<sup>15</sup>

Pour comprendre mon questionnement, il faudrait se référer au sens historique de la représentation. Partant du principe que nul n'est jamais définitivement installé, les représentants du peuple sont choisis non pas suite à une campagne démagogique et populiste, mais sur la base des qualités hautes des personnes censées défendre les valeurs sociales pour le bien de tous les citoyens sans exception. La représentation, en son sens étymologique, ne fait pas de n'importe qui un éligible, encore moins sur les bases de ses richesses. Le candidat à la représentation devrait rigoureusement faire preuve d'un humanisme alliant qualités morales hautement élevées et dispositions à gouverner avec autorité, non pas en potentat mais au sens simultané d'auteur et d'acteur. Par la représentation se dévoile à la fois le porte-parole des citoyens et le symbole de la dignité du peuple dans la personne de l'élu. « En effet, la représentation plonge ses racines profondes dans le christianisme. Il fallait créer un lien réel au sein de la communauté ecclésiale. Selon Nadia Urbinati : "Les historiens nous disent qu'elle commence au Moyen-âge au sein de l'Église. Dans ce cas aussi, la question était de résoudre le problème du lien entre centre et périphérie. L'Église cherchait à représenter la communauté de toute la Chrétienté. La représentation était utilisée comme une manière d'unifier le

---

<sup>14</sup> Raymond Goudjo, Minorités ethniques et développement. Défis pour la démocratie et la paix. Approche philosophique et théologique. Communication donnée au Colloque scientifique international « Pluralisme politique et cohésion sociale » organisé par le Centre Africa Obota (CAO), Cotonou du 26 -28.10.2010.

<sup>15</sup> Cf. Jean-Claude Coiffet in <http://adonnart.free.fr/doc/democrdp.htm> cf. Raymond Goudjo, Minorités ethniques et développement...

peuple ou de relier le vaste corps des croyants."<sup>16</sup> C'était donc une manière d'être présent et à l'écoute des minorités sociales qui voulaient faire entendre leurs aspirations profondes, leurs joies et leurs tristesses. »<sup>17</sup>

La doctrine sociale de l'Église marque son inquiétude quand elle met l'accent sur la dérive d'une participation qui ne serait qu'un holdup psychologique et de fait des citoyens afin qu'ils opinent contre leur volonté dans le sens imposé par l'ayant l'art de manipuler les lois à son avantage : « Le dépassement des obstacles culturels, juridiques et sociaux, qui s'interposent souvent comme de véritables barrières dressées contre la participation solidaire des citoyens au sort de leur communauté, requiert une œuvre d'information et d'éducation. En ce sens, tous les comportements qui incitent le citoyen à des formes de participation insuffisantes ou incorrectes et à la désaffection répandue pour tout ce qui concerne la sphère de la vie sociale et politique **doivent être considérés avec une certaine inquiétude** : que l'on pense, par exemple, aux tentatives des citoyens de "négocier" les conditions les plus avantageuses pour eux-mêmes avec les institutions, comme si celles-ci étaient au service des besoins égoïstes, et à la pratique de se limiter à l'expression d'un choix électoral, allant même, dans de nombreux cas, jusqu'à s'en abstenir. »<sup>18</sup>

En conclusion, le système démocratique actuel, tel que préconisé par la postmodernité, n'aide pas aisément au développement intégral de la personne humaine. En Afrique, au Bénin en particulier, nous avons besoin de penser les structures qui par leur stabilité et par la valeur morale des personnes qui les dirigent, garantissent non pas seulement avec transparence mais avec clarté le façonnement du social par l'alternance des meilleurs au plan compétence et poursuite d'humanisme intégral pour la gestion bonne de toute la structure étatique.

Il est peut-être utopique de parler de la sorte, mais l'éthique sociale ne fait que révéler à nous-mêmes le principe à vivre et à historiquement poursuivre sans relâche en dépit des scories de la réalité concrète qui tend à plomber nos élans vers le bien le meilleur.

Pour tendre vers un peu plus d'humanisme surtout en ces temps de joutes politiques et aussi de possibles rixes, lisons et relisons, faisons lire et faire relire pour notre propre gouverne sociale et pour celle des autres, les 10 commandements des campagnes électorales :

- « 1- Suis surtout la voix de ta conscience en réduisant au maximum ton esprit partisan.
- 2- Ne parle pas des valeurs suprêmes, si ta conduite ne s'y règle pas.
- 3- Protège la vie de ton prochain et la tienne aussi contre toute bassesse.
- 4- Pardonne les péchés de jeunesse de ton adversaire politique, et ne confond pas son parti avec ses agissements antidémocratiques.

<sup>16</sup> Cf. H. Landemore 07.03.2008 in <http://www.laviedesidees.fr/La-democratie-representative-est.html>

<sup>17</sup> Raymond Goudjo, Minorités ethniques et développement. Défis pour la démocratie et la paix. Approche philosophique et théologique. Communication donnée au Colloque scientifique international « Pluralisme politique et cohésion sociale » organisé par le Centre Africa Obota (CAO), Cotonou du 26-28.10.2010.

<sup>18</sup> CDSE 191.

- 5- N'appelle pas au régionalisme, au meurtre et à l'ethnocide.
- 6- Ne joue pas avec le bien commun et la solidarité de tout un peuple.
- 7- Respecte l'intelligence de ton adversaire, et ne lui conteste pas sa capacité à l'alternance.
- 8- Ne sois auteur d'aucun faux témoignage et d'aucune médisance.
- 9- Ne fais aucune promesse par convoitise et prétentions électoralistes.
- 10-N'impose pas les intérêts de ton parti politique au contribuable. »<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> Wolfgang Ockenfels, Raymond Goudjo, Des campagnes électorales. Les vieux démons se réveillent. Cotonou 2000, p.29.